

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



Abidjan, le 06 JUIL 2011

Départ n° 81 MEF/DGD

NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL DOUANIER

Objet : Paiement des salaires
juin 2011

Dans le cadre du 2^{ème} contrôle d'effectif initié par Monsieur le Premier Ministre, Ministre de la Défense pour les ex FDS, la paye du salaire du mois de juin 2011 se fera en espèces sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire.

Les agents Douaniers, tous les emplois confondus, percevront leur paie dans les différentes localités d'affectation.

L'agent devra se rendre, en personne, muni des pièces suivantes :

1. La photocopie de la carte nationale d'identité ou de la commission d'emploi, accompagnée de l'originale ;
2. Le bulletin de salaire du mois de juin 2011 et l'attestation de présence au service, à retirer auprès de son chef hiérarchique immédiat.

Vu l'intérêt de cette initiative chaque Responsable de Service, est chargé de coordonner l'exécution de l'opération pour les agents placés sous son autorité.

Le Directeur Général des Douanes



COL. MAJ. ISSA COULIBALY